



Depuis 1948

Communication Financière



AVIS DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la Société Anonyme CARTIER SAADA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société, 285-291 NZI Sidi Ghanem à Marrakech, le Jeudi 3 Septembre 2015 à 15 heures et ont délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2014/2015,
- 2- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice,
- 3- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visée à l'article 56 et suivants de la loi n° 17-95 modifiée par la loi 20-05 et approbation des conventions réglementées,
- 4- Examen et approbation, s'il y a lieu, du bilan et des comptes afférents à cet exercice, et quitus de leur gestion au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes,
- 5- Affectation du résultat de l'exercice,
- 6- Nommer les commissaires aux comptes,
- 7- Ratification de la démission d'un administrateur
- 8- Examen de demandes de cooptation de nouveaux administrateurs
- 9- Fixation des jetons de présence annuels à allouer au conseil d'administration,
- 10- Questions diverses,
- 11- Pouvoirs à conférer.

Les états de synthèse de CARTIER SAADA SA au titre de l'exercice 2014/2015 certifiés par les commissaires aux comptes et publiés préalablement à la tenue de l'AGO dans la «LA VIE ECONOMIQUE», du 26 Juin 2015, n'ont subi aucune modification.

L'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 Mars 2015 et les résolutions comme suit :

RESOLUTIONS ADOPTÉES EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2014/2015 clos le 31 Mars 2015 ainsi que les opérations qu'elles traduisent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif de gestion pour l'exercice social 2014/2015 clos le 31 Mars 2015, aux administrateurs en exercice et aux commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide la répartition suivante:

Résultat de l'exercice 2014/2015.....	5 636 268,21 DH
Report à nouveau antérieur.....	22 806 312,13 DH
Bénéfice Distribuable.....	28 442 580,34 DH
Dividende (0,60 dirham brut/action).....	3 159 000,00 DH
Reliquat à reporter à nouveau.....	2 477 268,21 DH

L'assemblée générale décide que les dividendes seront disponibles en paiement à partir du 28 Septembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle aux administrateurs, les autorisations à conférer en vertu de l'Article 56 de la loi n° 17-95 modifiée par la loi 20-05 et approuve les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2014/2015 clos le 31 Mars 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, et après en avoir délibéré, décide de renommer pour une durée de TROIS ANNEES :

Monsieur Abdellatif KABBAJ et Monsieur TIJANI ZAHIRI

Dans les fonctions de commissaires aux comptes de la société, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2017/2018 clos le 31 Mars 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame DEBBAGH KHADIJA de ses fonctions d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, et après en avoir délibéré, décide de coopter pour une durée de TROIS ANNEES Messieurs :

Delieuze Renaud de nationalité française né le 17 Octobre 1952

Benider Mohammed de nationalité marocaine né le 14 Février 1978

Meziane Hicham de nationalité marocaine né le 10 Novembre 1986

DEBBARH MOUNIR MY YOUSSEF de nationalité marocaine né le 15 Novembre 1978

Dans les fonctions d'administrateurs de la société, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2017/2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale fixe la rémunération des jetons de présence pour l'exercice 2014/2015 à 10.000,00 DH pour chaque administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.